

ADR - Formation conducteurs - Transport de matières dangereuses - Spécialisation classe 7 recyclage

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Transport et logistique - Personnel de conduite du transport routier**

Elle concerne plus particulièrement les conducteurs de véhicules devant transporter des matières radioactives, dans le secteur du transport par route pour l'industrie, la santé et la recherche.

Code(s) NAF : **71.20B**, **52.29B**, **52.21Z**, **49.41B**,
49.41A

Code(s) NSF : **311**

Code(s) ROME : **N4101**, **N4104**

Formacode : **31828**

Date de création de la certification : **01/01/1983**

Mots clés : **conducteur**, **Marchandises dangereuses**,
Transport de matières dangereuses, **Classe 7**

Identification

Identifiant : **1353**

Version du : **05/10/2015**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) :- http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/adr/adr2015/ADR2015f_W-EB.pdf
- Directive 2008/68/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 septembre - 2008, relative au transport intérieur des marchandises dangereuses (directive TMD) : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:260:0013:0059:fr:PDF>
- Arrêté du 29 mai 2009 - modifié relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « arrêté TMD ») : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020796240&>

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

La spécialisation classe 7 recyclage a pour objectifs d'actualiser et de compléter les connaissances d'un conducteur détenteur d'un certificat de formation conducteur de base incluant la spécialisation classe 7, aux fins d'être certifié à nouveau pour le transport de marchandises dangereuses de la classe 7 (matières

radioactives).

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

Identifier les risques propres aux rayonnements ionisants.

Identifier les différents acteurs du transport de substances radioactives.

Repérer les prescriptions particulières concernant l'emballage, la manutention, le chargement en commun, l'arrimage des matières radioactives, ainsi que les contraintes de circulation associées.

Prendre les dispositions spéciales appropriées en cas d'accident mettant en jeu des matières radioactives.

Public visé par la certification

- Salariés
- Demandeurs d'emploi
- Tous publics
- Conducteurs de véhicule devant transporter des matières radioactives, titulaires d'un certificat de formation conducteur de base en cours de validité.

Modalités générales

Cette spécialisation comporte 8 séances continues d'enseignement, comprenant au moins 4 séances d'enseignement théorique, et des exercices pratiques. Une journée de formation ne peut comporter plus de 8 séances d'enseignement de 45 minutes chacune, ni dépasser au total 8 heures.

Les travaux pratiques individuels portent au moins sur les premiers secours, la lutte contre l'incendie et les dispositions à prendre en cas d'incident et d'accident.

Liens avec le développement durable

niveau 3 : certifications et métiers dédiés au développement durable

Evaluation / certification

Pré-requis

Etre titulaire d'un certificat « ADR - Formation conducteurs - Transport de matières dangereuses - Spécialisation classe 7 initiale ou recyclage », dont la limite de validité (5 ans) n'est pas dépassée.

Compétences évaluées

Le candidat doit prouver qu'il possède les connaissances, l'intelligence et les qualifications nécessaires pour exercer la profession de conducteur de véhicules transportant des marchandises dangereuses de la classe 7 (matières radioactives) :

Identifier les risques propres aux rayonnements ionisants.

Identifier les différents acteurs du transport de substances radioactives.

Repérer les prescriptions particulières concernant l'emballage, la manutention, le chargement en commun, l'arrimage des matières radioactives, ainsi que les contraintes de circulation associées.

Prendre les dispositions spéciales appropriées en cas d'accident mettant en jeu des matières radioactives.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Centre(s) de passage/certification

- Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires (INSTN) Unité d'enseignement Technologies de la Santé et Radioprotection Centre CEA Saclay F-91191 Gif-sur-Yvette Cedex : <http://www-instn.cea.fr/institut/plans-d--acces/saclay.html>
- Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires (INSTN) Unité d'enseignement de Cadarache Centre CEA de Cadarache 13108 Saint Paul lez Durance : <http://www-instn.cea.fr/institut/plans-d--acces/cadarache.html>

Aucun

La validité est Temporaire

5 ans

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat de formation de conducteur incluant la spécialisation classe 7, délivré par l'organisme certificateur agréé et édité par l'Imprimerie Nationale (ChronoServices), selon les modalités de délivrance définies dans le contrat de service.

[p://www-instn.-cea.fr/institut/plans-d-acces/cadarache.html](http://www-instn.-cea.fr/institut/plans-d-acces/cadarache.html)

- Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires (INSTN) Unité d'enseignement de Cherbourg-Octeville ZA Les Vindits - 143, chemin de la Crespinière 50130 Cherbourg-Octeville : <http://www-instn.-cea.fr/institut/plans-d-acces/cherbourg-octeville.html>
- Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires (INSTN) Unité d'enseignement de Marcoule Centre CEA de Marcoule - BP 17171 30207 Bagnols-sur-Cèze : <http://www-instn.cea.fr/institut/plans-d-acces/marcoule.html>
- FORM - EDIT 6 Allée Arthur Honegger 75019 Paris : <http://www.form-edit.com/>
- FORM - EDIT Multiburo Lyon Part dieu 10 place Charles Béraudier 69003 Lyon : <http://www.form-edit.com/>

Plus d'informations

Statistiques

Environ 250 personnes certifiées par an.

Le taux de réussite à l'examen de recyclage est de 95% en moyenne.

Depuis 1983, environ 10 000 conducteurs classe 7 ont été certifiés.

Autres sources d'information

[1181-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/Transport-de-marchandises,1181-.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Transport-de-marchandises,1181-.html)

<http://www.asn.fr/>

<http://www.cifmd.fr/>

<http://www-instn.cea.fr/>

<http://www.form-edit.com/>